Annexe 1

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260605-VP2026060501-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUHINEC

SÉANCE DU 19.05.2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 mai, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 22
Votants : 26

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, LE LAY Marc, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, PERRENOU Sandrine, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, POQUET David, BONNIZEC Audrey, HANNECART Claire, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : GUEGUEN Eric

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : STREIFF LE BOZEC Armelle a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, QUEMENER Annie a donné procuration à PALUD Isabelle, GONIDOU Isabelle a donné procuration à COLIN Nathalie, LE BARS Florian a donné procuration à MOULLEC Yvan.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260605-VP2026060501-DE

M. MOULLEC : Bienvenue au conseil municipal de Plouhinec du 19 mai 2026.

C'est un conseil a minima ce soir. Dans la foulée, j'en profite pour vous dire qu'il y aura un autre conseil encore plus restreint que celui-là le 5 juin. Il faudra délibérer sur nos grands électeurs qui iront voter pour les sénateurs au mois de septembre. Tous les conseils municipaux de toutes les villes du département, peut-être même en France, du moins là où on vote pour les sénatoriales, sont convoqués le 5 juin à 16 heures. Donc, mettez-le à votre agenda.

Il y aura également un deuxième conseil municipal le 2 juillet, qui sera le dernier conseil municipal avant la trêve estivale. Il y aura une quinzaine de délibérations, je crois.

M.MARC-ANGE BIOLCHINI : Est-ce que je peux demander la permission d'observer une minute de silence pour Erwann GLEVEAU ?

M. MOULLEC : Pas de problème. J'avais évoqué le sujet en conseil communautaire. Effectivement, on peut observer une minute de silence à la mémoire du marin Erwann décédé tragiquement au mois d'avril.

Je vous demande de vous lever.

[Minute de silence]

Je vous remercie.

(Monsieur MOULLEC procède à l'appel.)

1- Administration de l'Assemblée - Approbation du compte-rendu de la séance du 2 avril 2026

M. MOULLEC : Nous procédons avec l'approbation du compte rendu de la séance du 2 avril 2026. Est-ce qu'il y a des commentaires particuliers sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas. Je le soumets au vote. Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? Il y a des gens qui votent contre. Unanimité, merci.

2- Administration de l'Assemblée - Désignation du secrétaire de séance

M. MOULLEC : Point numéro 2. Administration de l'Assemblée et désignation du secrétaire de séance. Je propose Marc-Ange BIOLCHINI.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260605-VP2026060501-DE

3- Proposition de liste des commissaires - Commission communale des impôts directs (CCID)

M. MOULLEC : Délibération numéro 3, proposition d'une liste des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs. Pour mémoire, cette commission a pour mission de participer à l'évaluation des bases fiscales locales, d'assurer un lien entre la commune et les services fiscaux et de contribuer à la transparence de la fiscalité locale. C'est une instance qui est chargée de réévaluer les catégories des maisons, notamment. Par exemple, vous faites une piscine sur votre terrain, votre maison prend de la valeur. La classification change et la base fiscale change également. Tout le monde a une piscine ici, je crois ? (Rires dans la foule…)

Je dois vous lire une liste. Considérant que la commune de Plouhinec compte plus de 2000 habitants, la CCID est composée du maire, membre de droit, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré d'approuver une liste de 32 personnes appelées à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune de Plouhinec.

Je me dois de vous lire la liste dans son intégralité.

(M. MOULLEC énonce la liste des commissaires, Cf. pièces annexes)

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à cette liste ? Il n'y en a pas. Je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Donc, unanimité, merci.

4- Travaux – Centre-bourg – CAO du 27 04 2026 – Halles Lot 2 - Avenant

M. MOULLEC : Point numéro 4. Travaux Centre-Bourg. C'est Rémi qui présente.

M. LE COZ : Aujourd'hui, on revient devant vous pour prendre une délibération pour les travaux du Centre-Bourg sur les Halles où on propose de passer à un avenant. Dans les différents lots qui avaient été actés pour les Halles, il y a le lot numéro 6 de serrurerie. C'est la société Strabrowski qui a eu des difficultés financières et qui a fait un dépôt de bilan. Donc, ce lot n'était plus géré par une entreprise parce que, pour ce qui concerne toute la serrurerie intérieure, c'est-à-dire toutes les portes, il y avait aussi les portes coulissantes extérieures sur les Halles.

Donc, on était obligés d'attendre, même si on avait eu vent des difficultés financières de la société. On était obligés d'attendre le jugement du tribunal de commerce qui a eu lieu le 14 avril et qui l'avise de prononcer la liquidation judiciaire de la société. Depuis là, on a contacté la société Sebaco qui, elle, fait le lot numéro 2 de charpente, mais qui fait aussi, pour la maison médicale, le lot numéro 6 de serrurerie. Donc, c'est une entreprise qui est tout à fait adéquate à remplir ce lot.

Ils n'avaient pas, pour des raisons qu'on ignore, répondu à l'appel d'offres pour les Halles, mais peut-être qu'il n'était pas assez conséquent pour eux. C'est quand même 60 000 euros. On leur a demandé si on pouvait faire un avenant et s'ils acceptaient de prendre la partie serrurerie. Ils ont dit oui. Par contre, ils ont refait leur chiffrage. On est passé de 63 000 euros auparavant à 85 000 euros maintenant.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260605-VP2026060501-DE

Les matériaux ont aussi augmenté depuis le début des travaux, quand on avait fait les différents marchés auparavant. Et en plus, il y a des portes provisoires à mettre parce qu'il faut qu'ils le mettent en intérieur pour permettre aux autres entreprises de pouvoir continuer leur travail. Donc, on avait cette solution qu'on va vous proposer pour un coût donc de 85 563 euros.

On avait une autre solution, celle de relancer un nouveau marché. Relancer un nouveau marché impliquait de faire trois devis, et attendre le résultat des trois sociétés. On n'était pas sûr d'avoir un prix qui aurait été aussi avantageux même un peu supérieur à ce qui était prévu au début. Je n'étais pas sûr du tout d'avoir un prix qui soit meilleur.

Surtout, on avait un autre problème : le temps de faire les procédures administratives, de lancer les marchés, de traiter les réponses, tout ça nous faisait décaler l'organisation des travaux et on aurait pris encore 3-4 mois rien que pour ce lot-là. C'est donc la solution qu'on a proposée à la CAO qui avait été actée pour cet avenant au lot numéro 2. Donc ça conduit à un surcoût de 22 540 euros. Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? Pas de questions ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, doit décider de valider l'avenant numéro 2 conformément au PV du 27 avril 2026 de la CAO, dire que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget et autoriser monsieur le maire à signer l'avenant numéro 2 et tous documents afférents à cette opération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

M. MOULLEC : Juste en complément, on voit aujourd'hui, au regard du contexte géopolitique et économique qui en découle, des avenants tomber un peu partout, ceux qui sont en phase de démarrage de travaux sur des bâtiments publics. Ça risque de piquer. On avait connu ça au moment de la guerre en Ukraine et là, c'est reparti pour. On est bien contents d'arriver au bout, parce que je pense que ça aurait pu faire beaucoup plus mal que ça. C'est toujours 22 000 euros de plus, mais je pense qu'on s'en sort pas trop mal.

Juste pour revenir sur la procédure, effectivement, quand bien même on sait que l'entreprise a déposé le bilan, on est en France, c'est toujours pareil. Il fallait attendre, il y a toute une procédure pour pouvoir trouver l'entreprise qui viendrait suppléer la défaillance. C'est comme ça, en tout cas, c'est réglé et on va pouvoir continuer à avancer sur le projet.

5- Ressources humaines – Saisonniers saison 2026

M. MOULLEC : La délibération numéro 5 concerne les ressources humaines. C'est une délibération qu'on présente tous les ans et qui concerne l'embauche des saisonniers sur la commune. Vous n'êtes pas sans savoir que l'activité estivale n'est pas la même que l'activité hivernale et que, du coup, avec l'afflux de personnes, on se doit de muscler un peu les services, notamment les services techniques. Comme vous pouvez le voir, on recrute cinq saisonniers, notamment sur l'espace vert sur le littoral et également une saisonnière sur le Moulin Tréouzien ainsi que sur Menez Dregan pour assurer les visites. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières par rapport à cela, sinon je la soumets au vote tout de suite.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260605-VP2026060501-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, doit décider de créer, à compter du 1er juin 2026 jusqu'au 30 septembre 2026, sept postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité comme présenté ci-dessus, d'autoriser le recrutement des agents contractuels pour pourvoir ces emplois sur le fondement de l'article L332-23-2 du Code général de la fonction publique dans les conditions de la présente délibération et de fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit. La rémunération de ces agents est fixée sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366 du premier échelon correspondant à l'échelle C1, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, des crédits nécessaires à la rémunération du ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrites au budget, au chapitre de l'article prévu à cet effet. Est-ce qu'il y a des abstentions sur cette délibération ? Des votes contre ? Unanimité, merci.

En complément, cette délibération me permet de revenir sur un dossier qui est en cours et qui concerne le surclassement de la commune en station de tourisme.

Aujourd'hui, on le fait sans moyens supplémentaires. Demain, une fois acquis ce statut, on aura des fonds qui permettront de prendre cet accroissement d'activité en charge. Ce ne sera que mieux et le directeur général des services à ma droite ne sera que plus content d'avoir un peu plus de sous.

Mme HANNECART : Et des plages d'ouverture un peu plus larges aussi peut-être ?

M. MOULLEC : Plein de choses vont découler de cela. Après, il y aura un travail à faire là-dessus, sur comment on s'organise, où on affecte cet argent supplémentaire. Il y a le service technique, il y a aussi la police municipale qu'on pourrait faire travailler un peu plus et il va bien falloir aussi qu'on prenne l'habitude : on est une station touristique. On travaille le week-end aussi normalement. Il y a toutes ces choses-là qui seront à revoir.

Il y a aussi un volet animations. J'espère que le dossier pourra être déposé en juillet, mais j'ai cru comprendre que c'était court, mais on va le faire quand même. On va essayer, et sinon, il sera déposé plus tard en septembre ;

6- Administration générale – Informations diverses – Marchés – CAO

M. MOULLEC : Délibération numéro 6, informations diverses, marché, CAO, c'est Rémi aussi.

M. LE COZ : Il y a deux items. Le premier, on vient d'en parler, c'est la commission d'appel d'offres qui a eu lieu en avril 2026 et qui avait fait le choix de l'avenant numéro 2 dont on vient de parler tout à l'heure.

Le deuxième item porte sur le marché de déconstruction des bâtiments communaux. On a deux bâtiments à démolir : l'ancien Crédit Agricole et office de tourisme qui est juste à côté, et qui sert aujourd'hui de base pour l'ensemble du chantier. À la fin, ce bâtiment sera détruit et on a un deuxième bâtiment, le bâtiment de l'ancienne boulangerie Mourrain que l'on a acquis pour en faire un petit parking. On avait fait une estimation des travaux de démolition, il y a à peu près un an, un an et demi. Nos estimations sont encore un peu supérieures à ce qu'on escomptait. On avait établi ça

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260605-VP2026060501-DE

à peu près à 60 000 euros et le retour des offres nous a été fait : il y a quatre entreprises et le moins-disant est à 76 930 euros et le mieux-disant à 126 300 euros, pour la même chose. Donc, on a décidé de déclarer infructueux le marché parce que ça ne correspondait pas à nos provisions et on va relancer un marché pour voir ce que ça va donner. Très souvent, quand les mêmes entreprises répondent deux fois, souvent, c'est moins cher la deuxième fois. En tout cas je l'espère.

M. MOULLEC : Ce sont des choses dont j'ai discuté avec mes collègues. Ça va devenir de plus en plus fréquent parce que maintenant, pour une simple démolition, on arrive à 100 000 euros. À un moment donné, il faut se poser les bonnes questions.

J'ai même un peu peur pour la commande publique parce que je vois qu'il y a beaucoup de serrages de vis un peu partout. Comme l'État est sans le sou, la région baisse ses subventions, les départements baissent leurs subventions et leur train de vie aussi. Et à un moment donné, ça va finir par avoir des répercussions graves sur l'activité économique du pays. 70%, c'est la commande publique des marchés en France.

M. GARNIER : Il y a combien de mètres carrés sur les lots ?

M. LE COZ : Ce n'est pas très grand. 200 ?

M. MOULLEC : Et on te demande 50 000 balles pour démolir ça ?

M. LE COZ : Oui, alors il y a aussi de l'amiante.

M. MOULLEC : Mais l'amiante a bon dos aussi.

M. LE COZ : Oui, mais il y a des procédures spécifiques et ça a un coût. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de surface et la pelleteuse va vite.

M. MOULLEC : C'est assez impressionnant.

M. LE COZ : On le voit dans la presse. Il y a de nouvelles mandatures qui remettent des travaux en cause des projets par les anciennes mandatures et qu'elles ne font pas vu les coûts démesurés. On regardait par rapport à certains coûts il y a trois mois, des matériaux ont pris entre 25 et 30% de plus.

M. GARNIER : À titre d'information, mon magasin de 700 m2 qui était totalement amianté, qu'on a déconstruit, 30 000 euros en 2018.

M. MOULLEC : En 2018, il n'y a même pas dix ans. Huit ans. C'est effrayant.

Mme HANNECART : On sait aussi que quand c'est de la commande publique, les entreprises chargent.

M. MOULLEC : Oui, on le sait, mais il y a ça qui s'ajoute.

M. LE COZ : ça s'ajoute en plus.

M. MOULLEC : Avec la problématique que, quand on est face à des conjonctures géopolitiques un peu compliquées qui, de fait, viennent avoir une répercussion sur le coût des matériaux, tu vas prendre +50. Mais quand tu regardes le niveau d'avant, ça

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260605-VP2026060501-DE

ne rebaisse jamais de 50. À chaque fois, tu prends +20, +25 et tout le monde est content, tout le monde prend sa part. Mais qui paye la facture ? C'est nous. Et ça, c'est fréquent…

Mme BONNIZEC : Ce sont des entreprises qui répondent d'où ?

M. LE COZ : Il y a par exemple, Leroux de Landudec, Kérivel de Poullan…

M. MOULLEC : C'est que du secteur.

M. LE COZ : Les deux autres du secteur de Quimper oui.

M. MOULLEC : Donc, ça, c'est pour information, il n'y a pas de vote. Et je crois qu'on en a fini.

7- Administration de l'Assemblée - Questions diverses

M. MOULLEC : Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Aucune, ok. Là, le bilan carbone n'est pas terrible. On se revoit le 5 juin à 16 heures pour une séance encore plus courte.

(La séance est levée à 19h19.)

Compte rendu réalisé le 26 mai 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Marc-Ange BIOLCHINI

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)